



16ème législature

Question N° : 13963	De M. Yannick Monnet (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Allier)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >syndicats	Tête d'analyse >Élections des chambres d'agriculture et cotisants solidaires Atexa	Analyse > Élections des chambres d'agriculture et cotisants solidaires Atexa.
Question publiée au JO le : 19/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yannick Monnet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation injuste dans laquelle se trouvent les cotisants solidaires affiliés à l'assurance accident du travail et maladie professionnelle des exploitants agricoles (Atexa) : privés du statut de chef d'exploitation, ils ne bénéficient pas des droits reconnus aux autres exploitants agricoles alors qu'ils occupent pourtant cette même profession. Notamment, ils sont exclus du corps électoral pour les élections professionnelles et ne peuvent donc pas voter aux élections des chambres d'agriculture. Une réflexion avait été annoncée en 2018 pour évaluer, dans le courant de cette mandature, dans quelle mesure et dans quelles conditions les cotisants de solidarité pourraient disposer d'un droit de vote à ces élections. Il lui demande quelles sont les avancées à ce sujet et s'il envisage d'intégrer les cotisants de solidarité au corps électoral pour les élections de janvier 2025.